

Réunion Mensuelle tenue le Mercredi 5 novembre 2025

Séance présidée par :

- Mme Karine DARLAY : IA DAASEN-1D-CLG,
- M. Pierre CHANE-PINE : chef de pôle des AESH
- Mme Valérie DECOUTTY : cheffe de la DEPP

1. Protection Sociale Complémentaire (Volet Santé)

Le dispositif de protection sociale complémentaire (PSC) est en cours de mise en place³.

- **Agents concernés** : Tous les agents (contractuels, titulaires, AESH, etc.)⁴.
- **Modalités** : Le dispositif est **obligatoire** ⁵et est mis en place sous la diligence de la **MGEN**⁶. L'employeur prendra en charge **50%** de la cotisation⁷.
- **Calendrier** : Le dispositif débutera le **1er mai 2026**⁸. Les messages d'affiliation seront envoyés fin janvier, avec une vague d'intégration pour les nouveaux contrats en février et mars . Les agents ont **21 jours** pour actualiser le lien reçu.
- **Cas particuliers** : Les retraités ne sont pas concernés par la prise en charge à 50%. Des dispenses sont possibles (ex: contrat complémentaire sous GROUPAMA, conjoint avec contrat plus avantageux).

2. Suivi et Difficultés des AESH (Accompagnants)

Deux problèmes majeurs ont été abordés concernant les AESH :

- **Problèmes de Connexion** : Des difficultés de connexion aux messageries sont en cours de traitement. La gouvernance va se rapprocher des agents concernés, car souvent, les AESH n'ont jamais activé leur adresse professionnelle.
- **Violences Subies** : L'administration a été interrogée sur le soutien et le suivi des AESH confrontés à la violence des élèves. L'administration a répondu que les cas sont réglés **au cas par cas**, mais cela n'a pas été jugé convaincant concernant l'accompagnement global¹⁶.

3. Mobilité et Paiements Spécifiques

- **Congé Bonifié** : Le régime local a été supprimé depuis 2025¹⁷. Seuls les agents ayant un **CIMM (Centre d'Intérêts Matériels et Moraux) en métropole** peuvent bénéficier des congés bonifiés. La décision est rendue dossier par dossier.
- **Versements ERASMUS** : Le versement des 20% restants des bourses est très lent. En 2025, on traite les 20% des dossiers de 2022, et il faut compter au moins **deux ans** pour percevoir le solde.
- **CLM (Congé Longue Maladie)** : Il existe un différend sur l'exclusion de l'indexation majoration de l'indemnitaire lors du passage en CLM. La situation reste en l'état, mais le Rectorat met en place des mesures pour accompagner les collègues impactés. Notamment les sommes dûes ne seront pas prélevées au mois de décembre, mais reprendrons au mois de janvier.

4. Gestion du Temps et Formation

- **Formation des Directeurs** : Suite à la loi RILHAC, la formation continue des directeurs d'écoles est décomptée des **108 heures annualisées**. Au moins 380 directeurs sont concernés.
- **Temps de Prévenance IEN (Réunion)** : Le délai de prévenance pour une convocation à une réunion dépend de l'urgence du sujet. Si la réunion sort des **108 heures** prévues, les heures excédentaires peuvent être récupérées sur les heures des **APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)**.

- **Soutien aux Contractuels :** Les IEN demandent le soutien des collègues titulaires pour aider les contractuels nouvellement arrivés, mais l'Administration n'a **pas de temps particulier ni d'aménagement de temps** à proposer pour ceux qui apportent ce soutien, faute de conjoncture financière favorable.